



Délibération 2025.10.05

Délibération affichée
et exécutoire le :

21/10/25

Le 14 octobre 2025 à 19 heures 30, le Conseil Municipal, convoqué le 8 octobre 2025, s'est réuni en séance ordinaire et publique dans la salle habituelle de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur MÉTIVIER Philippe.

Présents : MÉTIVIER Philippe, FOURRÉ Frédérique, CHABENAT Jean-Michel, MALASSINET Alain, CHAUVEAU Valérie, PION Bruno, BAILLY Michèle, MAUCHIEN Anne, TARTIÈRE Steeven, DUVOUX Sylviane, CAUDOUX Michel, SEBGO Brigitte, RIOULT Thierry.

Pouvoirs : MAILLET Cécile à FOURRÉ Frédérique, PERRICHON Didier à MÉTIVIER Philippe, SURTEL Marie-Laure à DUVOUX Sylviane, FORBEAU Patrice à CHABENAT Jean-Michel, HUIDO Etienne à RIOULT Thierry.

Intégration du réseau d'éclairage public et de défense incendie de la ZA des Noyers dans le patrimoine communal

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la Zone Artisanale des Noyers, des équipements ont été réalisés et réceptionnés par la Communauté de Communes Champagne Boischauts. Il s'agit notamment du réseau d'éclairage public.

Cette compétence ainsi que la défense incendie relèvent du domaine public communal. Il convient donc que la commune de Vatan intègre ces équipements dans son patrimoine propre et d'en assurer l'entretien, la gestion et l'exploitation.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire 2025_74 du 17/09/2025 portant rétrocession à la commune de Vatan du réseau d'éclairage public et des éléments de défense incendie ;

Sans discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver l'intégration dans le patrimoine communal du réseau d'éclairage public réalisé dans le cadre de l'opération d'aménagement de la ZAC des Noyers, composé de trois candélabres pour un montant HT de 6648.72 euros ;
- De valider la prise en charge par la commune de Vatan de l'entretien, la gestion et l'exploitation du réseau d'éclairage public et de défense incendie sur la zone identifiée,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette intégration.

ID : 036-213602303-20251014-2025_10_05-DE

